

Compte rendu – Session de travail du mardi 3 juin 2025

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 3 juin 2025 en présence des journalistes à la Salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Sont absents : M. Richard W. Dober et M. Jean Lamarche.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 20 mai 2025

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 20 mai 2025.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Éduquer aujourd’hui, bâtir demain / Cégep de Trois-Rivières

Sujet	Les représentantes et le représentant du Cégep de Trois-Rivières présentent les bons coups de leur établissement d’enseignement pour l’année 2024-2025, notamment l’acquisition d’une nouvelle résidence étudiante, l’organisation du Bol d’or avec le Réseau du sport étudiant du Québec pour les cinq prochaines années et la mise en place d’une clinique-école au Centre Saint-Joseph du Centre hospitalier affilié universitaire régional. Elles et il présentent aussi les enjeux et les opportunités pour leur établissement, notamment l’organisation scolaire à saturation et la sécurité routière autour du Cégep. Une brève présentation est ensuite faite sur la Fondation du Cégep de Trois-Rivières (soutiens offerts et engagements en matière de développement institutionnel et d’amélioration pédagogique). Des questions sont posées sur l’entente entre la Ville et le Cégep, la collaboration entre le Cégep et la Vallée de la transition énergétique, les étudiantes internationales et les étudiants internationaux et la satisfaction par rapport à la desserte offerte par la STTR.
Décision : s. o.	
Responsable de l’exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation PowerPoint « 2025-06-03 Éduquer aujourd’hui, bâtir demain ».	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 2, 7, 10, 17, 36, 40, 43, 46, 47, 52 et 55 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au **point 1**, Mme Pascale Albernhé-Lahaie affirme avoir de la difficulté à comprendre ces délégations de pouvoirs et ces ententes de confidentialité. Les ententes de confidentialité sont les mêmes que celles présentées et acceptées à l'hiver. Elles sont maintenant intégrées au règlement de délégation de pouvoirs. Pour ce qui est des autorisations de dépenser et de passer des contrats, on accorde au directeur des services juridiques un pouvoir de dépenser lui permettant de régler, sans résolution du conseil municipal, les dossiers de réclamations allant jusqu'à 50 000 \$, ce qui permet de réduire les délais pour les citoyennes et citoyens en attente d'un chèque pour effectuer leurs travaux de rénovation. On accorde également au directeur de la police le pouvoir de signer des ententes avec les autres corps de police municipaux ou la Sûreté du Québec sans attendre une résolution du conseil municipal à cet effet. Des redditions de comptes seront faites au conseil municipal. Mme Albernhé-Lahaie craint que des projets, comme celui du parc de l'Exposition, échappent aux élues et élus en raison de la confidentialité. Ce ne sera pas le cas, les membres du conseil municipal auront toute l'information nécessaire à leur prise de décision. M. Pierre-Luc Fortin affirme que l'augmentation du pouvoir de dépenser du directeur des services juridiques est énorme puisqu'il passe de 15 000 \$ à 50 000 \$. On explique que cette augmentation est directement liée à l'augmentation des coûts de construction. On ajoute que les seuils monétaires établissant la compétence ont aussi augmenté à la Cour du Québec.

Au **point 2**, M. Pierre-Luc Fortin demande comment reconnaître qu'une chatte ou un chat capturé n'est pas stérilisé. M. Daniel Cournoyer répond qu'une chatte ou un chat stérilisé est tatoué.

Au **point 7**, M. Dany Carpentier demande si le plan de transport et de mobilité durable traite de l'automobile. C'est le cas, notamment avec les enquêtes origine-destination.

Au **point 10**, M. Dany Carpentier affirme que le point ressemble au point 9. Les deux points vont effectivement ensemble, un modifiant le plan d'urbanisme et l'autre les affectations.

Au **point 17**, Mme Pascale Albernhé-Lahaie affirme ne pas avoir été rassurée par l'assemblée publique de consultation quant à la sécurité routière sur cette petite partie de rue. On répond qu'en plus de l'assemblée de consultation, des discussions ont eu lieu avec l'Office municipal d'habitation qui a fait part des inquiétudes des résidentes et résidents du secteur, plus particulièrement la sécurité routière et l'utilisation du parc. Les équipes de la Ville étudient la façon dont le projet s'insère dans le milieu et ne voient aucun problème pour l'instant. Mme Albernhé-Lahaie demande si le promoteur aurait pu payer, par exemple, des dos d'âne. Si la Ville avait jugé nécessaire l'installation de dos d'âne, elle l'aurait demandé. Mme Albernhé-Lahaie demande ensuite si une mesure a été mise en place pour conserver les arbres matures. Ce travail a déjà été fait, le promoteur construit deux immeubles au lieu de construire des maisons sur toute la longueur de la rue, et des arbres sont conservés. M^e François Bélisle propose que lorsque des multilogements sont construits en fin de rue, des dos d'âne temporaires soient installés afin de réduire la vitesse des véhicules des travailleuses et travailleurs du chantier.

Au **point 36**, M. Pierre-Luc Fortin demande à en savoir plus sur le délai pour effectuer la vérification diligente. Dans le cadre d'un processus de vente, la cliente ou le client doit effectuer une vérification diligente et a un délai pour le faire. Dans ce dossier, le délai expire le 18 juin prochain. Le promoteur demande de le prolonger jusqu'au 30 novembre 2025. La Ville accepte en spécifiant que la durée de la vérification diligente est comprise dans le délai de vingt-quatre mois pour la mise en chantier.

Au **point 40**, M. Luc Tremblay constate qu'encore une fois, il y a un écart de 50 % par rapport à l'évaluation de la Ville et demande une justification. L'explication est donnée dans la fiche décisionnelle. Il est de plus en plus difficile de faire une évaluation en 2025 en raison notamment du marché.

Au **point 43**, M. Pierre-Luc Fortin demande pour quelles raisons la Ville donne des fonds au Bingo et qu'elle offre en plus des subventions. Il s'agit d'un organisme qui redistribue ses profits dans la communauté et il est important de le soutenir.

Au **point 46**, Mme Pascale Albernhé-Lahaie se questionne sur le dépassement de coûts et sur l'attribution des fonds nécessaires à même les excédents. Un règlement d'emprunt a été présenté il y a quelques mois. Il a ensuite été recommandé de le fermer. Ces coûts auraient dû être payés par le règlement d'emprunt, car les fonds nécessaires étaient prévus. Puisque le règlement d'emprunt a été fermé et que les fonds non utilisés ont été versés dans les excédents, les coûts seront payés à même les excédents. À l'avenir, les règlements d'emprunt ne seront fermés que lorsque tous les coûts auront été payés. M. Luc Tremblay demande si les fonds seront pris dans les surplus votés qui devaient être déposés. Le rapport sur les excédents qui a été présenté aux membres du conseil municipal portait sur les excédents de 2024. Dans le cas présent, les fonds proviendront des excédents 2025.

Au **point 47**, Mme Geneviève Auclair souligne qu'il s'agit de la rue Saint-Alexis et non pas du rang Saint-Alexis. Elle demande ensuite si la Ville a pris connaissance du rapport du coroner relatif à l'accident du 31 octobre. Ce n'est pas le cas.

Au **point 52**, Mme Pascal Albernhé-Lahaie souhaite en savoir davantage sur le règlement à l'amiable. Le sujet sera discuté à huis clos.

Au **point 55**, Mme Pascale Albernhé-Lahaie demande des précisions sur les ajustements apportés au déneigement, plus particulièrement dans son district. Il s'agit d'une reddition de comptes pour des travaux déjà effectués. Les informations lui seront transmises sous peu.

	Le point 42 est retiré de l'ordre du jour.
Décision : Retirer le point 42 de l'ordre du jour de la séance publique du 3 juin 2025.	
Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.	
Échéancier / suivi : Séance du 3 juin 2025.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	Aucun tour de table n'est fait.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points de l’administration publique

Sujet	Le sujet sera discuté à huis clos.
Décision : s. o.	
Responsable de l’exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	